

MARDI 22 JANVIER 2010 COURRIER PICARD

AULT

80 maisons promises à la destruction

Après dix ans d'études, le projet de ville « Belvédère » est retenu. Il implique le retrait de la cité des falaises au profit de la ZAC du Moulinet, où les travaux vont enfin commencer.

L'ESSENTIEL

- Depuis 1981 Ault a dépensé 30 à 40 millions d'euros pour se protéger, bloquant tout autre investissement.
- 1999 et 2000 Les études préconisant de coûteux travaux pour la protection se succèdent. Elles sont refusées.
- 2001, approbation du plan de prévention des risques.
- Jusqu'en 2010, le trait de côte se dégrade. L'entretien de la promenade du mur parabolique aura coûté 16 100 € et la semelle de béton 83 700 €, à la ville.
- 2011 et 2012, les études se restructurent autour du recul de la falaise. Le projet d'une ville « belvédère » est retenu.

Il paraît que l'annonce n'est pas nouvelle. Elle fait tout de même son effet : 80 maisons situées en « zone rouge » (rues Ernest-Jamet, de Saint-Valéry et boulevard Michel-Couillet), seront détruites. Cette zone correspond au front de mer où la falaise menace le plus rapidement de s'effondrer, déjà désignée dans le plan de prévention des risques (PPRI).

Aucune échéance claire n'est annoncée si ce n'est pour le Bois de Cise, où la situation semble « plus grave. Il faut compter sur cinq ans », lâchent les élus. « La falaise recule de 40 à 70 cm par an, mais ce n'est qu'une moyenne. Elle peut perdre 1,50 m à un endroit et rien à un autre », détaille Maud Berezic, directrice de la communication du Syndicat mixte baie de Somme grand littoral picard. Les délais seront affinés, presque au cas par cas, d'ici fin 2013, grâce à une énième étude. Gaëlle Schauer, directrice de l'aménagement du territoire au Syndicat mixte, explique : « La déconstruction se fera de manière progressive. Les délais seront différents selon les secteurs, très disparates. Il s'agit d'une requalification urbaine qui se fera en douceur, notamment par un rachat progressif des maisons grâce au fond Barnier, ou lieu de les laisser vendre à de nouveaux particuliers. » Cette restructuration urbaine correspond à l'un des scénari précédemment évoqués, celui de la « ville

belvédère ». Il consiste en un repli progressif de l'urbanisation située au pic de la falaise vive et s'appuiera sur l'aménagement de la zone d'aménagement concerté du Moulinet, acquise en 2003, en hauteur et en cœur de ville, entre les rues Saint-Pierre et du Moulin (voir encadré).

Les élus tentent de faire passer la pilule en douceur. « Ça s'est passé ailleurs : des maisons ont déjà été détruites à Criel et Cayeux possède des centaines de maisons en "zone rouge" », rappelle Emmanuel Maquet, conseiller général du canton d'Ault. Le fond Barnier a été créé suite au passage de la tempête Xynthia en 2010. Il permet aux communes de racheter leur maison aux particuliers au prix du marché, plutôt que de procéder à des expropriations.

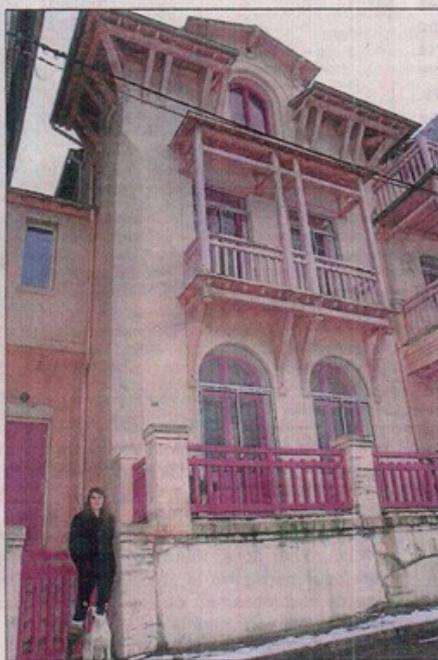
Le fond ne s'applique pas en revanche aux commerces. Cinq pas-de-porte, dont trois en activité, sont inclus dans cette « zone rouge » : « C'est la grande inconnue. Nous ne savons pas comment ils seront indemnisés. Il faudra certainement envisager un déménagement avec un accompagnement fort de la municipalité », conseille Gaëlle Schauer.

L'inquiétude succède au silence

Maire d'Ault, Marthe Sueur se veut rassurante : « Les habitants sont inquiets. Ils se demandent quand ça va commencer. Nous devons les rassurer et les tenir informés », assure-t-elle.

Inquiets ? Pas tant que ça. Ceux que nous avons rencontrés ne veulent pas croire aux rumeurs en l'absence de « communication de la municipalité ».

Juliette Percheron et son fiancé sont de ceux-là. Ce couple parisien



Juliette Percheron est inquiète pour le devenir de sa villa, restaurée dans les règles de l'art.

a acquis voilà cinq ans une superbe villa en front de mer, rue Jamet, qu'il restaure peu à peu avec un grand respect de l'architecture originale. « Nous ne sommes pas riches, mais nous passons du temps à dénicher des objets en accord avec notre maison, faisons des travaux, un

peu chaque année. Il n'y a pas une fissure sur les murs. La démolition est incompréhensible, estime le propriétaire sous le choc de cette annonce. Nous avons acheté après nous être renseignés et en toute confiance, sûrs d'être à l'écart de ce genre de risque, sinon nous n'aurions pas investi. Le

La cité balnéaire à redessiner entièrement

De balnéaire, la ville va devenir un peu plus « terrienne ». La zone d'aménagement concerté du Moulinet a été créée le 9 septembre 2011. Au bout de dix ans, les études techniques sont terminées et la zone va entrer dans sa phase de travaux. Elle est d'abord à vocation d'habitat. « C'est peut-être un drame de perdre 80 maisons, mais on va en reconstruire bien plus au Moulinet et c'est vraiment ça le projet. Il faut des actes forts, après dix ans d'études, il faut passer à l'action », se console le conseiller général Emmanuel Maquet. Le syndicat mixte est propriétaire de la majeure partie du foncier de cette ZAC. Des logements, des équipements culturels et festifs, de l'hébergement touris-

tique y sont prévus. En contrepartie, le pôle balnéaire d'Onival verra le camping déménager vers la Demeure d'Hautebut, l'extension du port à sec d'Ault-Woignarue avec 800 m² d'ateliers, une cafétéria, et l'accueil d'une association de voile. Un parc écologique est également envisagé, comprenant un circuit de découverte des milieux avec des installations réversibles (aire de pique-nique, guinguette mobile...)

Les terrasses d'Onival, au nord de la station, possèdent un réseau de voirie en attente d'urbanisation. Un opérateur privé y a acquis 14 hectares pour y développer l'habitat touristique.

POINT DE VUE



GÉRARD PAILLOUX, responsable du pôle Fibustière, rue Couillet et ancien architecte naval.

« La priorité, c'est protéger les lieux de vie »

Gérard Pailoux participe actuellement à la création d'une association qui se tourne « vers la mer », mais n'a pas encore de nom. L'objectif, « complètement apolitique, se veut être une réflexion entre gens intelligents pour apprendre aux élus à regarder vers la mer ».

Selon Gérard Pailoux, la « ville belvédère » devrait se conjuguer à la défense de la falaise. « En respectant le projet initial : continuer l'envolement et réaliser le talutage prévu au départ, ce qui suffirait à stopper l'érosion. Il ne serait alors plus question de détruire des maisons. Il faut se concentrer sur la protection des lieux de vie, prioritaires sur des lieux de loisirs comme les Bas Champs où l'on est prêt à dépenser des sommes importantes, contrairement à la protection de la falaise des maisons où six mètres de terre suffisent ».

notaire ne nous a rien dit et depuis notre installation, nous n'avons pas reçu de communication de la Ville. Juste entendu des rumeurs, assure encore Juliette Percheron. Si c'est une question de sécurité, bien sûr nous partirions, alors qu'aujourd'hui, nous nous installons ici de façon de plus en plus durable. Ce serait vraiment du gâchis. »

Malgré des réunions d'information précédentes, évoquées par Marthe Sueur et la mention de démolitions dans l'enquête publique du plan de prévention des risques d'inondations, l'actuelle médiatisation sent la course aux municipales. « Maintenant que les études arrivent à leur terme, il faut remédier au manque de communication. Nous avons pourtant mené des rencontres en 2005 et 2011 », justifie néanmoins l'édile. Un espace de concertation régulier avec les habitants est annoncé.

MAGALI MUSTOU-HÉRCÉ